

**Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

**2A Rue de la Mer**

**29 710 POULDREUZIC**

**☎ [info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)**

**LE VENDREDI VINGT SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à dix- huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à PLOGASTEL ST GERMAIN, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.**

**Etaient présents:** BUREL Michel, BUREL Michelle, BOLZER Claude, CARADEC Jean Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COUROT Christine, COZIC Noël, DANIEL Huguette, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, OLIVIER Martine, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RONARCH Philippe ( pouvoir à Michelle BUREL à partir de 19h), SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

**Etaient représenté ( es ) :** CANEVET Michel ( pouvoir à Huguette DANIEL), CROCQ Jean Luc, (pouvoir à Christian JOLIVET), DRAOULEC Pierre (pouvoir à Martine OLIVIER), LANNOU Annie ( pouvoir à Pierre LE BERRE), LE SCAON Véronique (pouvoir à Pierre PLOUZENNEC) PETON Gabrielle ( pouvoir à Jean Bernard YANNIC), SCULLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC)

**Etaient absents:** CALVEZ Jean Luc, RASSENEUR Emmanuelle, LE BERRE Albert (excusé)

***Secrétaire de séance :*** Jocelyne PLOUHINEC.

***Membres en exercice :*** 34

***Présents/représentés :*** 31

***Date de convocation et de transmission :*** 20 octobre 2017.

***Votants :*** 31 ***Exprimés :*** 31

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1 : Représentations/Conseil de QCD**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, pour siéger au conseil de Quimper Cornouaille Développement, QCD :**

- titulaire : Michel CANEVET.

- suppléant : Pierre PLOUZENNEC.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-2 : Représentations/SIOCA Ouest Cornouaille**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, Jean François LE BLEIS, pour siéger au comité syndical du SIOCA OUEST CORNOUAILLE**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-3: Représentations/Comité de suivi service d'instruction des autorisations d'urbanisme**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, Pierre LE BERRE, et Philippe STEPHAN (élu en charge de l'urbanisme à PLOGASTEL ST GERMAIN), pour siéger au comité de suivi du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-4: Représentations/ Commission Mer et Littoral de Quimper Cornouaille Développement QCD**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, pour siéger à la Commission Mer et Littoral de de Quimper Cornouaille Développement, QCD :

- titulaire : Emmanuelle RASSENEUR
- suppléant : Pierre LE BERRE.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-11: Finances/ Décisions Modificatives Budgétaires 2017/ Budget « Déchets » : DM n° 3 – 2017**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°3-2017 du budget « Déchets » : dépenses et recettes de fonctionnement +136 000 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-12: Finances/ Décisions Modificatives Budgétaires 2017/ Budget « Assainissement Collectif » : DM n° 3 – 2017**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°3-2017 du budget « Assainissement Collectif » : virement de crédit au sein de la section de fonctionnement ; dépenses et recettes d'investissement + 2 395,40 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-13: Finances/ Décisions Modificatives Budgétaires 2017/ Budget « Eau Potable » : DM n° 2 – 2017**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°2-2017 du budget « Eau Potable » : virement de crédit au sein de la section d'investissement.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-2: Finances/ Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de PLOZEVET**

**Sur proposition de Jean Bernard YANNIC, conseiller communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de PLOZEVET, dans le cadre du programme d'aménagement du bourg, et autorise le premier Vice-président à signer la Convention à intervenir.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-3: Finances/ Mise à disposition du personnel de Voirie des Communes : avenants aux conventions initiales.**

**Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants à intervenir à la convention de mise à disposition du personnel voirie des Communes sur la voirie communautaire, avenants soumis à délibération des Communes.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-4: Finances/ Reversement des aides CEJ « formation BAFA BAFD » aux communes**

**Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:**

- décide, pour le reversement de la subvention CEJ « formation BAFA BAFD » aux communes de reconduire la même clé de répartition que pour l'année 2014,
- confirme les montants proposés,
- autorise le Président à mandater les sommes proposées pour un montant total de 4 764,60 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-5: Finances/ Subvention à l'association T'es Cap**

**Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:**

- décide du versement d'une subvention de 2 790 € à l'association T'es Cap,
- autorise le Président à mandater la somme votée.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-6: Finances/ TVA sur tarifs du service EAU.**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, prend acte de modification de taux de TVA et à l'unanimité, adopte les tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-7: Finances/ Garantie d'emprunt au CIAS**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un accord de principe, pour la garantie des emprunts à contracter pour les travaux de Réhabilitation-Extension de la Résidence PARC AN ID et des travaux d'amélioration du cadre de vie à la Résidence LA TRINITE, étant entendu qu'une nouvelle délibération précisant les montants et conditions devra être soumise dans un second temps au conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-1: Personnel/ Contrat d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le Centre de Gestion du Finistère**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**- décide à l'unanimité :**

- d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :
  - Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021
  - Régime du contrat : capitalisation
  - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

**➤ Agents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Choix de la masse salariale assurée : Traitement Indiciaire + NBI

<b>GARANTIES</b>	<b>FRANCHISE</b>	<b>TAUX</b>
DECES		0.17
ACCIDENT TRAVAIL	10 jours fixes	1.36
LONGUE MALADIE / LONGUE DUREE	sans	1.94
MATERNITE ADOPTION	sans	0.65

PATERNITE		
MALADIE ORDINAIRE	30 jours annulée si arrêt > 60 jrs	1.46

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

En application du contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à un pourcentage des masses salariales couvertes (TI + NBI) pour les garanties souscrites :

- 0.27 % de la masse salariale assurée pour les collectivités et établissements publics > 30 agents CNRACL,
- 0.60 % de la masse salariale assurée pour les EPHAD, CCAS, Foyers logements, maisons de retraites ou établissements à caractère social quel que soit le nombre d'agents CNRACL.

- **l'autorise** à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-2: Personnel/Suppression d'emplois pour restructuration de services**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC**, et rapport de Pierre LE BERRE et Jean Louis CARADEC Vice-présidents délégués, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter la proposition de suppression de postes,**

- **de modifier comme suit le tableau des effectifs**

<b>BUDGET ADM GENERALE</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Responsable instructeur des autorisations d'urbanisme	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0 A effet du 01/01/18	TC
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0 A effet du 01/01/18	TC
Animateur	Adjoint	C	1	0	TC

jeunesse	d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe			A effet du 01/11/17	
----------	--	--	--	---------------------	--

\*\*\*\*\*

**Objet 3-3: Personnel/ Indemnité de départ volontaire**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le conseil communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions, après en avoir délibéré, décide, d'adopter la proposition du Président relative à l'octroi d'une indemnité de départ volontaire pour un animateur du service jeunesse, et l'autorise à mandater les sommes à intervenir.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-1: Economie/Convention avec le SDEF pour l'extension de l'Eclairage Public sur la ZA de Kérandoaré**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- valide le projet d'extension de l'éclairage public à la ZA de Kérandoaré sur la Commune de Plogastel Saint Germain,
- accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation estimée à 34 014,68 € TTC.
- autorise le Président à signer la convention financière et les éventuels avenants

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1: Logement Habitat/Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2016-2021 – Avenant n°1/ Action 3.10 / PLH :**

**Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué**, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- valide les objectifs révisés ainsi que les engagements financiers de l'avenant n°1 de la convention d'OPAH, annexé à la présente délibération
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 de la convention d'OPAH
- décide de prévoir les financements complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant n°1 de la convention d'OPAH.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1: Assainissement/Validation de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Pouldreuzic**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué**, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, prend acte de l'avis favorable en date du 26 septembre 2017 du Commissaire Enquêteur et considère le zonage d'assainissement de la Commune de Pouldreuzic, présenté en annexe, comme définitivement adopté.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-1: Eau/ Tarifs de l'eau potable pour 2018.**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux tarifs de l'eau potable – part collectivité - à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-2: Eau/Avenants aux Délégations de Service Public.**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants aux DSP du service EAU POTABLE.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-3: Eau/Proposition de martelage des bois sur Saint-Ronan.**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, étant entendu que le Président ou son représentant assiste au martelage de la parcelle de Saint-Ronan.

\*\*\*\*\*

**Objet 8-1: Déchets/Convention Troc Textile avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, pour l'organisation du Troc Textile, et régler les dépenses qui en découlent.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-1: Commande Publique/Information sur les marchés conclus**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire prend acte des marchés conclus depuis le 20 septembre 2017.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-2: Commande Publique/Composition de la Commission Consultative de la Commande Publique**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Noël COZIC, compte tenu de sa délégation aux Finances et aux Equipements Communautaires pour siéger à la Commission Consultative de la Commande Publique (en sus du Président, Pierre PLOUZENNEC et des autres membres : Ronan CHATALIC et Pierre DRAOULEC).

\*\*\*\*\*

**Objet 9-3: Commande Publique/Marché de déconstruction du bâtiment GONIDEC à GOURLIZON : résiliation amiable**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice- Président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention de résiliation amiable du marché de déconstruction du bâtiment GONIDEC à GOURLIZON, passé avec l'entreprise LE ROUX, sur les bases suivantes :

- paiement de l'entreprise à hauteur de 16 873.16 € HT (sachant que la somme de 16 578.16 € HT a déjà été versée),
- signature d'un PV de réception des travaux déjà effectués,
- résiliation à hauteur 19 132.84 € HT sans versement d'indemnités (accord de l'entreprise).

- décide de relancer la procédure de mise en concurrence pour le lot 1

\*\*\*\*\*

**Objet 9-4: Commande Publique/Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE de Kerandoaré à PLOGASTEL ST GERMAIN : résiliation amiable**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère favorablement sur la proposition de résiliation amiable du marché de maîtrise d'œuvre passé en 2003 pour l'aménagement de la zone d'activités de Kérandoaré, et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Cabinet URBATEAM.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-51: Commande Publique/Salle de Plogastel-St-Germain : avenants/Marchés de travaux**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable de la CCCP réunie en préalable au conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention, émet un avis favorable sur la proposition d'avenants et autorise le Président à signer les actes à passer :

**① - Avenants (> à 15 %) devant faire l'objet d'un avis de la CCCP et d'une délibération**

**► Avenant n°1 au lot n°1 Terrassement – VRD (Entreprise LE PAPE)**

**Objet :** Réserve de défense incendie (120 m3)

**Montant de l'avenant :**

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :	149 000,00 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>+ 24 005,10 € HT (+ 16,11 %)</b>
	<hr/>
Nouveau montant du marché :	173 005,10 € HT



► **Avenant n°1 au lot n°6 Serrurerie (Entreprise LOBLIGEIS)**

Serrurerie sur escalier extérieur.

**Montant de l'avenant :**

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :	17 766,45 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>+ 6 724,10 € HT (+ 37,85 %)</b>
	<hr/>
Nouveau montant du marché :	24 490,55 € HT

② - **Avenants (>à 5 %) devant faire l'objet d'une délibération uniquement**

► **Avenant n°1 au lot n°8 Menuiseries bois (Entreprise SEBACO)**

Objet : Porte de secours complémentaire  
PV défense incendie éléments CF 1H  
PV 2 barres anti-panique  
PV trappe CF 1H

**Montant de l'avenant :**

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :	222 445,66 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>13 764,21 € HT (+ 6,18 %)</b>
	<hr/>
Nouveau montant du marché :	236 209,87 € HT

\*\*\*\*\*

**Objet 9-52: Commande Publique/ Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°2**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la salle de PLOGASTEL ST GERMAIN, et autorise le Président à signer cet avenant.

**Montant de l'avenant :**

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :	178 083.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	+ 23 962.00 € HT (+ 13.40 %)
<b>Montant de l'avenant n°2 :</b>	<b>+ 3 321.00 € HT (+ 1.86 %)</b>
	<hr/>
Nouveau montant du marché	206 083.00 € HT

\*\*\*\*\*

**Objet 9-6: Commande Publique/Marché de MO pour la construction du café-commerce à GOURLIZON : Avenant n°2/ Ajustement des honoraires pour le travail supplémentaire réalisé à la demande du Maître d’ouvrage dans le cadre du respect de l’enveloppe budgétaire déterminée pour la réalisation du projet.**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l’unanimité, délibère sur la proposition d’avenant au marché de Maitrise d’Oeuvre pour la construction du café-commerce à GOURLIZON/ Avenant n°2/ Ajustement des honoraires pour travail supplémentaire, et autorise le Président à signer l’acte à passer.

**Montant de l’avenant :**

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :	22 500,00 € HT
Montant de l’avenant n°1 :	+ 2 700,00 € HT (+ 12 %)
Montant de l’avenant n°2 :	+ 3 150,00 € HT (+ 14 %)
	<hr/>
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>28 350,00 € HT</b>

\*\*\*\*\*

**Objet 10-1: Questions diverses/Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire**

**Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du bureau communautaire du 12 octobre 2017.

\*\*\*\*\*

**Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 3 novembre 2017**

**Le Président,**

**Pierre PLOUZENNEC**